

**N° D'ORDRE : 2018-167**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 03**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part  
à la délibération : 27**Date de convocation : 11 décembre 2018*SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, pouvoir à Madame Montagne pour les points 1 et 2, participe à compter du point 3) - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**27 - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU MAPA N°2018-13 – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES PLAGES AVANT LA SAISON ESTIVALE**

Suite à la consultation et à la réunion de la commission commande publique qui se déroulera le 17 Décembre 2018, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à entériner le choix du candidat pour l'attribution du marché relatif aux travaux de remise en état des plages avant la saison estivale :

**La Société PASINI – 421 Avenue du Baron D. Larrey – 83210 La Farlède pour un montant H.T de 50 869,60 € soit un montant T.T.C de 61 043,52 € (sur BPU valant détail estimatif – quantité non contractuelle).**

Etant précisé que ce marché fera l'objet d'un avenant partiel avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée au 31 décembre 2018 dans le cadre du transfert de la compétence « plages concédées à l'Etat » (transfert de la plage concédée de Saint Asile). L'ensemble des prestations sera réalisé entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juin de chaque année. Le marché pourra être renouvelé trois fois un an.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 avec possibilité de négociation avec les 2 premiers candidats. Ce marché a été publié sur le site e.marchespublics.fr, sur le site internet de la commune et au BOAMP du 13 novembre 2018 au 7 décembre 2018 à 12h00.

Il est précisé que :

- 6 dossiers de consultation dématérialisés ont été retirés : TOTAL – SCRIBE – PASINI – SEMANTIR TC – EQUATION MANAGEMENT – CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DU SO.
- 1 pli dématérialisé est parvenu à la Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer dans les délais : PASINI.
- Les critères de jugement des offres sont les suivants :
  1. Coût de la prestation : 45 %.
  2. Valeur technique : 55 %.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission de la Commande publique, réunion le 17 décembre à 9h00 à la salle Procida, a donné un avis favorable à l'attribution dudit marché à la Société PASINI – 421 Avenue du Baron D. Larrey – 83210 La Farlède pour un montant H.T de 50 869,60 € soit un montant T.T.C de 61 043,52 € (sur BPU valant détail estimatif – quantité non contractuelle).

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à entériner le choix du candidat pour l'attribution du marché relatif aux travaux de remise en état des plages avant la saison estivale.

**La Société PASINI – 421 Avenue du Baron D. Larrey – 83210 La Farlède pour un montant H.T de 50 869,60 € soit un montant T.T.C de 61 043,52 € (sur BPU valant détail estimatif – quantité non contractuelle).**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**